



RECYMEX S.A.

Recyclage des déchets inertes de construction et de démolition

P. I. Ghlin Baudour Sud - rue des Roseaux 4 - 7331 Saint-Ghislain

<http://www.recymex.be> - mail : info@recymex.be

Tel. 065/60 07 03 - Fax 065/60 07 04

Tarif Centrale au 1er Mars 2009

GRAVE BETON CIMENT (GBC)	PRIX (€/T)
Equivalent = Béton à composition	
GBC 0/31.5 - 50 Kg/m ³	12,87
GBC 0/31.5 - 100 Kg/m ³	15,93
GBC 0/31.5 - 150 Kg/m ³	18,87
GBC 0/31.5 - 200 Kg/m ³	21,92
GBC 0/31.5 - 250 Kg/m ³	24,86
GBC 0/31.5 - 300 Kg/m ³	27,68
GBC 0/31.5 - 350 Kg/m ³	30,72

GRAVE BETON TARMAC CIMENT (GBTC)	
Equivalent = Empierrément Ciment	
GBTC 3 % I A	13,00
GBTC 5 % I A	15,44
GBTC 3 % II A	13,00
GBTC 5 % II A	15,44

GRAVE 0/7 mm STABILISEE (GSC)	
Equivalent = Sable de Criblage 0/7 mm stabilisé	
GSC 50 Kg de Ciment/ m ³	10,19
GSC 100 Kg de Ciment/ m ³	14,00
GSC 150 Kg de Ciment/ m ³	17,81
GSC 200 Kg de Ciment/ m ³	21,63
GSC 250 Kg de Ciment/ m ³	25,43

Conditions générales de ventes :

1. Par l'enlèvement de produits, le client reconnaît formellement avoir connaissance des présentes conditions et les respecter sans réserves.
2. Tous nos prix s'entendent hors TVA à la tonne chargée. Le prix est déterminé par le tarif en vigueur au moment du chargement.
3. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au chargement.
4. Tous nos produits sont fabriqués à base de granulats recyclés (PTV 406).
5. La signature du bordereau par le client entraîne son plein accord sur, notamment, le produit, la quantité et le prix.
6. Toute prestation de l'exploitant est payable au comptant ou, suivant accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture.
7. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant chargement.
8. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 18% l'an, de plus le chargement de produits lui sera refusé jusqu'au parfait règlement des montants dûs.
9. Toute réclamation concernant la facturation devra être introduite par envoi recommandé dans un délai de 8 jours à partir de la date de réception de la facture
10. Le droit belge est applicable aux présentes et les tribunaux de Namur sont seuls compétents pour tout litige.
11. Les prix sont révisables à tout moment, sans préavis.
12. Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h00 à 12h00 et de 12h30 à 15h30

CENTRE DE RECYCLAGE DE SAINT-GHISLAIN : Tel. 065/60.07.03 - Fax 065/60.07.04

Service Commercial et Commandes : DUFRASNE G. 0475/95.33.30